

# OÙ VA LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Montpellier 19 novembre 2015



*Jean-Marie Luttringer* **C** *o* **n** *s* **e** *i* **l**  
*Droit et Politiques de Formation*

# LE PROCESSUS DE RÉFORME

- L'enracinement de la loi du 5 mars 2015.
- Les apports des lois Macron et Rebsamen.
- Les rapports : Badinter/ Lyon– Caen, Institut Montaigne, Terra nova, Combrexelle.
- La conférence sociale et l'annonce d'une réforme en profondeur du droit du travail : priorité à la négociation collective, réécriture du code du travail, compte personnel d'activité (CPA)....

# LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LES ENTREPRISES : VERS DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES

- Niveau de contribution des entreprises sur leurs fonds propres ?
- Modèle économique des OPCA : le fiscal, le conventionnel, le volontaire....
- L'investissement et le co investissement.

# Quelle unité d'œuvre pour la formation ?

- Évolution de la notion d'action de formation?.
- Construction de la notion de parcours ?
- Expérimentation des processus d'apprentissage en situation de travail
- Diffusion progressive de « la culture qualité» de la formation .

# L'INITIATIVE INDIVIDUELLE ET LA PERSONNALISATION DES DROITS À LA FORMATION

- L'obligation contractuelle de l'employeur de veiller à la capacité des salariés à occuper un emploi.
- L'entretien professionnel dans l'entreprise .
- le conseil en évolution professionnelle en dehors de l'entreprise.
- Le compte personnel de formation (CPF) Et les perspectives du compte personnel d'activité (CPA) .
- Le co investissement

# LE CPA EST-IL L'AVENIR DU CPF ?

- Le CPF en chiffres : 40 millions de bénéficiaires potentiels dont 24 millions de salariés et demandeurs d'emploi, 6 millions de visiteurs du portail CPF en 2015 ,2 millions de comptes ouverts +/-100 000 dossiers financés.
- Le CPF est un projet sociétal qui s'inscrit dans le long terme.
- Les trois scénarios du CPA proposés par France stratégie prennent appui sur le CPF en élargissant son objet et ses modalités de financement (fongibilité, compte épargne temps, épargne salariale...

# LES CHANTIERS DE LA NÉGOCIATION DE BRANCHE ET D'ENTREPRISE.

- Réduction du nombre de branches, institution d'un ordre public conventionnel de la branche : quel impact pour la formation : capacité d'expertise, services aux entreprises adhérentes, périmètres des OPCA etc.
- Priorité à la négociation d'entreprise : la formation n'est pas un objet autonome de négociation dans l'entreprise, articulation entre la négociation collective et les autres formes de dialogue social sur la formation dans l'entreprise : C.E. et DP, conséquences pratiques de la loi Rebsamen.

